



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## EXTRAIT DU DECRET DU 23 DECEMBRE 2020

**prolongeant la concession de Villeveyrac, à la société d'industrialisation et de commercialisation de l'association des parents d'enfants Inadaptés de Frontignan La Peyrade (SODICAPEI) dans le département de l'Hérault et réduisant son périmètre**

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/texte\\_jo/JORFTEXT000042738817](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/texte_jo/JORFTEXT000042738817)

Par décret en date du 23 décembre 2020, la concession de mines de bauxite dite « Concession de Villeveyrac », située sur partie du territoire des communes de Villeveyrac et de Saint-Pargoire, dans le département de l'Hérault, octroyée à la société d'industrialisation et de commercialisation de l'association des parents d'enfants inadaptés de Frontignan La Peyrade (SODICAPEI), dont le siège social est : Mine des Usclades, 34 580 Villeveyrac, et enregistrée sous le numéro Siret 339 718 67 00021, est prolongée jusqu'au 15 décembre 2046 sur le périmètre défini ci-après.

Le cahier des charges annexé au décret du 12 décembre 1996 autorisant la mutation partielle de la concession de mines de bauxite de Villeveyrac au profit de la SODICAPEI est abrogé.

Le périmètre de la concession de Villeveyrac est défini par un polygone à côtés rectilignes, dont les coordonnées géographiques des sommets A, B, C, D, E, F, G, H, S et R sont données ci-après, dans le système de référence RGF 93 - Lambert 93 qui se substitue au système de coordonnées antérieurement utilisé :

Sommets	RGF 93 - Lambert 93 (en m)	
	X (est)	Y (nord)
A	745 458	6 269 118
B	746 231	6 269 270
C	746 228	6 268 844
D	748 329	6 268 839
E	748 332	6 269 199
F	750 650	6 269 795
G	750 125	6 268 685
H	749 844	6 268 137
S	747 630	6 268 576
R	744 424	6 267 374

Le texte complet peut être consulté à la direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92 055 La Défense Cedex, ainsi qu'à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, Direction des risques industriels - Département sol, sous-sol, éoliennes, 520 allée Henri II de Montmorency - CS 69007 - 34064 Montpellier - Cedex 02. Cette décision sera également disponible sur le site Internet de la préfecture de l'Hérault.